11 MARS 1996
TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
DE BORDEAUX

ABAQUE INDUSTRIE
Société Anonyme au capital de 400.000 Francs
Siège : BLANQUEFORT (Gironde) Z.I. – rue Guynemer
R.C.S. BORDEAUX B 378 195 747

PROCES–VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

– I –

Le 29 DECEMBRE 1995 à 11 heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration, suivant lettre recommandée adressée à chacun d'eux le DECEMBRE 1995.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents.

La séance est présidée par Madame Laurence LARRIEUX, Présidente du Conseil d'Administration.

Monsieur Roger LLUIS et Monsieur Pierre LLUIS, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Jacqueline DUBUISSON est désignée comme secrétaire.

Madame la Présidente constate que la feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés, possèdent 4.000 actions sur un total de 4.000 actions.

Toutes les actions ayant droit de vote, l'Assemblée réunit ainsi le quorum requis de la moitié et en conséquence, peut valablement délibérer.

Monsieur le Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, s'est excusé.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

1°/ Un exemplaire de la lettre de convocation, appuyée des récépissés de la Poste en constatant l'envoi à chaque actionnaire.

2°/ La feuille de présence de l'assemblée et les pouvoirs des actionnaires représentés.

3°/ La liste des actionnaires et la liste des administrateurs et directeurs généraux.

4°/ Le rapport du Conseil d'Administration.

5°/ Le projet de la résolution qui sera soumise à l'Assemblée.

Madame la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et règlementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Ordre du Jour –

– Modification de la date de clôture de l'exercice social en cours.

– Questions diverses.

Il est donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour :

Résolution Unique

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social en cours qui sera exceptionnellement fixée au 31 MARS 1996 au lieu du 31 DECEMBRE 1995, date statutaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès–verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

La Présidente, Les Scrutateurs, La Secrétaire.

Certifié conforme

Le Président,

